

N°1452

du 29
Juin
2021



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

LE MIFA ENGAGÉ, ^{P.3}
Les raisons du
désengagement
de l'Etat au profit du privé

SNB CONTRE SYNATERTO ^{P.6}

La brasserie envisage des poursuites judiciaires pour hausse unilatérale des prix de ses boissons

ROUTES ^{P.4}

La réhabilitation du tronçon Aouda-Kara se précise

INFRACTIONS A LA FAUNE ^{P.7}

Des propositions de textes pour une répression efficace et dissuasive

P. 3

CONTRÔLE QUALITÉ DES RÉSEAUX MOBILES

L'ARCEP opère un virage



Michel Yaovi Galley, Directeur Général de l'ARCEP

L'Autorité de régulation, qui a fait de la transformation digitale, un véritable crédo dans son Plan stratégique 2021-2023, franchit ainsi une étape essentielle dans le processus de digitalisation de ses mécanismes de vérification et de contrôle en matière de qualité de service et de couverture sur les réseaux mobiles. Tout en renforçant l'efficacité de sa mission de contrôle, elle concrétise, par l'acquisition de cet outil, son engagement et l'intérêt qu'elle porte aux préoccupations des consommateurs...

...Cet outil va permettre à l'ARCEP de suivre ainsi, non seulement, les performances des réseaux des opérateurs sans intervenir dans leur exploitation, mais également d'être informé de tout dysfonctionnement, sans attendre que ce soit les opérateurs ou les utilisateurs qui l'en informent. Parmi les indicateurs de la plateforme, on peut citer les taux de disponibilité du réseau, de coupure des appels (appels non aboutis), de succès d'établissement des appels, de succès des connexions internet, de couverture, etc.

P.3

LE TOGO EN EXAMEN SUR LES DROITS DE L'HOMME

Les sujets à discuter

Cinéma

Début de la 8ème édition du FESCILOM ce 1er juillet prochain

Le monde du cinéma s'invite à Lomé avec une nouvelle édition du FESCILOM. Certes, l'édition a commencé un peu plus tôt par des programmes de formations des acteurs du 23 au 30 mai. Mais il s'agit d'une édition perlée dont l'apothéose aura lieu cette semaine. Cette 8e édition couplée au 4e forum des jeunes cinéastes francophones engagés pour l'environnement se veut un cadre de découverte et d'échanges entre le public et les jeunes spécialistes du cinéma, de l'environnement et du développement durable. Les thématiques tournent autour de la contribution du cinéma vert pour



le développement durable. Elle démarra avec les programmes de formations des acteurs du 23 au 30 mai 2021 au centre de traitement des matières solides et urbaines (TMSU Tsévié Dalave) du Professeur Camille AGBATI et se poursuivra à l'institut français du Togo les 1er, 2 et 3 juillet 2021.

Au programme, rencontres, projections de films et Masters class sans oublier la compétition des courts métrages environnementaux.

Le 03 Juillet le festival s'achèvera avec le prix du meilleur film sur la protection de l'environnement

France

Un projet de statue en hommage à Johnny Hallyday divise la mairie de Paris

Un manche de guitare en acier de 4,75 mètres de haut surmonté d'une moto Harley Davidson bleu métallisé, le tout posé sur un socle bleuté : l'imposante statue en hommage à Johnny Hallyday a été conçue pour trôner devant le Palais omnisports de Bercy, à Paris. Mais le projet ne suscite pas l'enthousiasme de certains élus parisiens, selon le quotidien "Le Monde".

La maire écologiste du 12e arrondissement, Emmanuelle Pierre-Marie est dubitative pour des raisons écologiques. Car la statue met en scène l'artiste sur une Harley-Davidson, qui "symbo-

lise tout autre chose."

Faire trôner une moto en majesté sur un parvis de son arrondissement, à l'heure où la sobriété écologique devrait être de mise. Anachronique, estime l'élue, qui craint également "les hommages pétaradants que ce monument risque de susciter".

La droite quant à elle accuse la "censure verte" et des "considérations idéologiques et sectaires" qui pourraient mettre en péril l'hommage au chanteur décédé en décembre 2017.

La mairie socialiste de Paris est moins défavorable au projet. Cité par



le quotidien du soir, Emmanuel Grégoire, premier adjoint de la maire de la capitale Anne Hidalgo, déclare : "Je

soutiens évidemment cette œuvre. Elle incarne Johnny Hallyday. La moto est un symbole très personnel de l'artiste."

Nécrologie

Le chanteur franco-camerounais Wes est décédé

L'artiste d'origine camerounaise est décédé le 25 dernier en France où il résidait. En 1997 sa chanson la plus célèbre avait été écoutée à quelque dix millions de disques. Il était célèbre grâce à la chanson Alane.

Wes Madiko voit le jour le 15 janvier 1964 dans un village camerounais situé à centaine de kilomètres de Douala. La

musique va très tôt devenir sa raison d'être. En 1974, il crée le groupe Kwa Kwassi, qui signifie "penser juste" en français. Cette formation villageoise est composée essentiellement de jeunes artistes pénétrés de l'art bantou.

1997 sera l'année du triomphe. La chanson Alane, tirée de l'album Welenga, devient très vite le tube de l'été. Certifié



disque de diamant, Alane permet à Wes de rejoindre Khaled (Aïcha), qui restait jusque-là le seul artiste africain à avoir cette distinction suprême de l'industrie du disque. En 1998, Disney lui permettra d'inscrire son nom dans sa grande histoire du dessin animé en choisissant In Youpendi pour le Roi Lion 2: L'Honneur de la tribu.

Cinéma

Deux Pavillons Afrique au marché du film du festival de Cannes

Dans le cadre du Festival de cinéma de Cannes qui aura lieu du 6 au 17 juillet prochain, deux pavillons pour l'Afrique sont annoncés au marché du film du festival de Cannes.

Il y aura le Pavillon Afrique, une plateforme commerciale dédiée à la

monétisation des contenus en provenance du continent africain et de sa diaspora. Avec 16 pays représentés, dont le Nigeria et la Jamaïque, les acheteurs et les professionnels auront l'embaras du choix.

Karine Barclais est la présidente du

Comité d'Organisation du Pavillon Afriques, Pavillon #213. Il y aura également le Pavillon ACA - Cinémas d'Afriques. Le Pavillon sera un lieu de découverte des talents de l'Afrique francophone subsaharienne à travers des tables

rondes, des pitches de projets et des événements de networking entre professionnels internationaux et africains.

Ce pavillon est géré par Aminata Diop Johnson, la fondatrice et présidente de l'Agence culturelle africaine. Ce sera le pavillon #223

Film d'animation

Bande-annonce pour L'étranger de la plage, d'après le manga de Kii Kanna

La plateforme de VoD Wakanim diffusera le film L'étranger de la plage dès le 9 juillet prochain, une adaptation du manga homonyme de Kii Kanna publié en France par Hana dans une traduction d'Alexandre Fournier. Une bande-annonce révèle quelques images, en

avant-goût...

Réalisé par Akiyo Ohashi et confié aux bons soins du Studio Hibari, le long-métrage est sorti au Japon en septembre 2020 et parvient donc sur les écrans français quelques mois plus tard, via Wakanim.

La série L'étranger comporte un autre tome, L'étranger du Zéphyr, également publié en français par Hana dans une traduction d'Aline Kukor.

En le voyant perdu dans ses pensées sur la digue, Shun Hashimoto est instantanément tombé sous le charme

de Mio Chibana. Les deux hommes se sont rapprochés de jour en jour, jusqu'à ce que Mio quitte l'île. Trois ans plus tard, ce dernier revient pour retrouver son amour perdu, mais Shun hésite à se lancer dans une relation...

Adaptation

Hamnet, de Maggie O'Farrell, adapté pour le cinéma

Hamnet, de Maggie O'Farrell, traduit en France par Sarah Tardy aux éditions Belfond, fera prochainement l'objet d'une adaptation cinématographique, produite par Amblin Partners, Hera Pictures et Neal Street Productions. Le roman avait reçu le Women's Prize for Fiction 2020.

Le roman Hamnet, salué par le

Women's Prize for Fiction, en 2020, mais aussi par le New York Times, le Guardian ou encore la Bibliothèque publique de New York cette même année, devait forcément attirer l'attention des producteurs.

C'est désormais chose faite, avec des enchères remportées par Amblin Partners, Hera Pictures et Neal Street

Productions. Rappelons que l'ouvrage d'O'Farrell imagine la vie d'Agnes, compagne de William Shakespeare, qui doit faire face au deuil...

Le résumé de l'éditeur pour Hamnet: Un jour d'été 1596, dans la campagne anglaise, une petite fille tombe gravement malade. Son frère jumeau, Hamnet, part chercher de l'aide, car

aucun de leurs parents n'est à la maison... Agnes, leur mère, n'est pourtant pas loin, en train de cueillir des herbes médicinales dans les champs alentour; leur père est à Londres pour son travail; tous deux inconscients de cette maladie, de cette ombre qui plane sur leur famille et menace de tout engloutir.

AZIMUTS INFOS

Comment rendre mes messages et mes fichiers réellement privés ?

Aujourd'hui, notre vie privée en ligne peut être compromise de multiples façons, que ce soit à travers nos e-mails, nos fichiers stockés sur un cloud, nos communications passées sur les messageries instantanées, notre navigation internet et même une intrusion potentielle due à un virus. Futura vous propose une liste d'outils pour vous en prémunir.

La protection des données personnelles est un sujet qui occupe le devant de la scène de l'actualité depuis quelques années maintenant. De l'autre côté de l'Atlantique, la tendance actuelle ne se prête pas à l'optimisme, le gouvernement américain multipliant les lois renforçant l'ingérence des autorités dans le traitement et la collecte des données privées des utilisateurs. Ainsi, en avril 2018, le Cloud Act a été promulgué et permet aux forces de l'ordre de contraindre les fournisseurs de services cloud à communiquer les données de leurs clients, qu'ils soient aux États-Unis ou non.

Néanmoins, pour la première fois, une enquête a été ouverte à l'encontre de Facebook, en ce qui concerne la gestion des données personnelles de ses usagers qui auraient été utilisées par la société Cambridge Analytica afin de manipuler une partie de l'électorat et favoriser l'élection de Donald Trump. En Europe, les institutions européennes semblent plus sensibles à cette problématique, raison pour laquelle est né le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) qui renforce les droits des citoyens de l'Union européenne sur leurs données personnelles en faisant peser des menaces de sanctions financières lourdes sur les entreprises qui manqueraient à leurs obligations de protection des données.

Quand les données personnelles se marchandent

Au milieu de ce débat philosophique, les données personnelles doivent-elles rester de l'ordre du privé ou sont-elles une marchandise ? L'utilisateur lambda a, dans tous les cas, tout intérêt à se protéger de la malveillance des pirates informatiques : rappelez-vous du piratage de systèmes cloud afin de dérober des photos très intimes à des stars hollywoodiennes et les exposer à la vue de tous sur internet. On sait aussi que de nombreux malwares, contenus dans des e-mails, des sites dangereux ou des programmes s'installant automatiquement sur un ordinateur, ont pour but de récolter les numéros de carte bancaire ou toute donnée exploitable de manière illicite.

À tout cela, s'ajoute la collecte de vos données personnelles qui est un objectif majeur des géants du web afin de vous noyer sous un flot continu de publicités ciblées. En fin de compte, à l'heure actuelle, à moins d'être expert en sécurité informatique, il est difficile de savoir exactement à quel degré de menace vous êtes exposé. Par conséquent, même si vous ne faites rien d'illicite, il semble plus sûr de crypter l'ensemble de vos communications et de vos fichiers. Pour ce faire, Futura vous présente les outils les plus utiles et les plus connus à disposition.

Les services de chiffrement des e-mails

Même si Gmail assure une bonne protection de votre vie privée contre les menaces extérieures, il scanne vos e-mails pour afficher ensuite des publicités ciblées selon vos préférences. Si cette idée ne vous plaît pas, il existe des clients de messagerie qui sécurisent tous les e-mails avec le chiffrement de bout en bout, c'est-à-dire que personne ne peut lire les e-mails à part l'expéditeur et le destinataire. ProtonMail est un logiciel de ce type, libre, facile à utiliser et basé en Suisse, donc soumis à la législation stricte de ce pays en ce qui concerne la vie privée. Si vous ne souhaitez pas changer de client e-mail, il existe des logiciels qui servent uniquement à chiffrer les e-mails et les pièces jointes.

Les plus connus sont Gpg4win qui a l'avantage d'être libre et gratuit ou Symantec Desktop Email Encryption qui est plutôt réservé à une utilisation professionnelle.

On peut également citer SecureGmail qui est une extension pour Chrome permettant de chiffrer les messages Gmail.

Les VPN

Un VPN, ou virtual private network, est un logiciel qui crée un tunnel sécurisé à travers internet en chiffrant vos données lorsqu'elles traversent un réseau public. Un VPN peut s'affranchir des restrictions géographiques de contenu, c'est-à-dire qu'il vous permet d'échapper à la censure et de ne pas être concerné par les limitations de contenu selon le pays où vous vous trouvez. Pour cela, le VPN cache votre adresse IP et votre localisation en vous en attribuant d'autres virtuellement. La plupart des VPN offrent une liste de pays dans lesquels vous pouvez décider de vous localiser de manière virtuelle. C'est, par exemple, le cas de TunnelBear (lire également "Les indispensables pour votre pc en 2019") dont la version Little est gratuite et simple à prendre en main, tout en étant limité à 500 Mo/mois. Une multitude d'autres VPN existent et la différence entre eux se fait surtout selon la vitesse de la connexion, sa stabilité et les types de données gérées (certains VPN ne fonctionnent pas pour le P2P et les torrents).

Les navigateurs web

La plupart des navigateurs, parmi les plus populaires, intègrent de nombreux outils pour empêcher d'ouvrir des sites web malveillants, échapper à l'installation automatique de logiciels dangereux et se mettent à jour automatiquement pour éviter que leurs failles de sécurité ne soient exploitées. Mais peu d'entre eux proposent de surfer de manière anonyme et d'assurer un respect total de votre vie privée.

Ainsi, si la non-divulgaration de vos données personnelles est une de vos priorités, alors le navigateur web Tor Browser est probablement fait pour vous. Il dissimule l'adresse IP, la localisation et les contenus auxquels vous accédez en utilisant plusieurs niveaux de chiffrement. C'est la raison pour laquelle Tor Browser est le navigateur le plus populaire chez les pirates informatiques.

Le chiffrement des données stockées sur un cloud

Les données que vous choisissez de sauvegarder sur un cloud sont en théorie cryptées, mais vous n'avez qu'un contrôle limité sur la manière dont elles sont cryptées et qui peut les décrypter. Si vous souhaitez avoir une maîtrise renforcée, alors des services cloud comme Mega (le site remplaçant MegaUpload) permettent à l'utilisateur de gérer lui-même le chiffrement et le déchiffrement des données. Si vous êtes déjà utilisateur d'un service cloud et ne souhaitez pas en changer, alors un logiciel comme Cryptomator vous sert à chiffrer les données en amont, puis à les stocker sur Dropbox, Google Drive, OneDrive, etc.

Le chiffrement des messages textes et des conversations vidéo et vocales des messageries instantanées

Les services de messagerie instantanée les plus célèbres, Facebook, Messenger et Whatsapp, proposent un chiffrement de bout à bout pour les messages sous forme de texte. Pour cela, ils s'appuient sur la technologie de chiffrement de l'entreprise Open Whisper Systems qui a créé sa propre application, Signal, dont vous pouvez vous servir afin de sécuriser aussi vos discussions vidéo et vocales. Si changer de messagerie ne vous dérange pas, alors Telegram a été spécialement conçu pour protéger vos données, celles-ci étant chiffrées de manière très complexe et pouvant même s'autodétruire !

CONTROLE QUALITE DES RESEAUX MOBILES

L'ARCEP opère un virage

Eric J.

LOME, Togo, le 24 juin 2021 - Le ministre de l'économie numérique et de la transformation digitale, Cina Lawson, a procédé à l'inauguration du Centre de contrôle et de supervision de la qualité de service (Quality of Service - QoS) des réseaux de téléphonie mobile de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). L'Autorité de régulation, qui a fait de la transformation digitale, un véritable crédo dans son Plan stratégique 2021-2023, franchit ainsi une étape essentielle dans le processus de digitalisation de ses mécanismes de vérification et de contrôle en matière de qualité de ser-

vice et de couverture sur les réseaux mobiles. Tout en renforçant l'efficacité de sa mission de contrôle, elle concrétise, par l'acquisition de cet outil, son engagement et l'intérêt qu'elle porte aux préoccupations des consommateurs.

La plateforme OMC-R (en anglais, Operating Maintenance Center-Radio) est un dispositif directement relié, sans intrusion et risques en termes de sécurité, aux plateformes des opérateurs qui permet d'extraire, de façon automatique et quasiment en temps réel, les mêmes données dont ils disposent. Cet outil va permettre à l'ARCEP de suivre ainsi, non seulement, les performances des réseaux des opérateurs sans intervenir dans leur



Michel Yaovi Galley, Directeur Général de l'ARCEP

exploitation, mais également d'être informé de tout dysfonctionnement, sans attendre que ce soit les opérateurs ou les utilisateurs qui l'en informent. Parmi les indicateurs de la

plateforme, on peut citer les taux de disponibilité du réseau, de coupure des appels (appels non aboutis), de succès d'établissement des appels, de succès des connexions internet,

de couverture, etc.

Ce virage, opéré dans la régulation des communications électroniques dans notre pays, cadre parfaitement avec l'une des prérogatives de l'ARCEP, notamment celle de vérifier le degré de respect, par les opérateurs, des exigences en matière de fourniture de service, d'accessibilité, de disponibilité, de continuité et d'intégrité, et aussi en termes de qualité de service tels que prescrits dans leurs cahiers des charges. Par ailleurs, cette approche est conforme à la vision véhiculée par la feuille de route présidentielle qui fait du digital un puissant levier de développement socio-économique. A cet égard, Cina Lawson a déclaré que «cette infrastructure, tout en renforçant les capacités de contrôle du régulateur, va permettre à notre pays, non seulement d'accroître la résilience de son écosystème, mais d'assu-

rer également un confort aux usagers des communications électroniques mobiles, conformément aux objectifs définis dans Togo Digital 2025». Michel Yaovi Galley, Directeur Général de l'ARCEP, lui, a affirmé que «c'est un changement de paradigme qui marque un tournant décisif et historique dans la régulation au Togo en ce sens que les données transmises par la plateforme OMC-R sont celles extraites directement des plateformes des opérateurs. Elles sont donc crédibles et fiables et ne peuvent, par conséquence, souffrir d'aucune contestation».

Depuis le démarrage de ses activités, l'ARCEP s'est résolument engagée dans une démarche visant à renforcer l'efficacité de ses missions de contrôle, en ayant recours à des ressources techniques, matérielles, technologiques et réglementaires.

LE TOGO EN EXAMEN SUR LES DROITS DE L'HOMME

Les sujets à discuter

Laté Pater

Le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies tient sa 132^{ème} session du 28 juin au 23 juillet 2021. Le Togo passe son examen à cette occasion. Plus précisément, le cinquième rapport périodique du pays, soumis en application de l'article 40 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, va être examiné les 29 juin, 30 juin et 1^{er} juillet 2021. Mais ça a commencé hier 28 juin où, concernant le Togo, le Comité a entendu des représentants d'organes et d'institutions spécialisées des Nations Unies, d'institutions nationales des droits de l'homme et d'organisations non gouvernementales (ONG).

Lors d'un dialogue public organisé en ligne et diffusé sur le Web, le Comité, qui a reçu le rapport de pays du Togo et les soumissions d'organisations non gouvernementales ainsi que d'autres parties prenantes, discutera d'une série de questions avec la délégation de l'Etat togolais. Les groupes de sujets susceptibles d'être discutés incluent la détention arbitraire, le recours excessif à la détention provisoire, les conditions de détention et les mauvais traitements infligés aux détenus ; les restrictions à la liberté d'expression des journalistes, des défenseurs des droits humains et des militants politiques ; la criminalisation des relations homosexuelles et les violations des droits humains des personnes LGBTI. Les questions soumises à l'Etat couvrent la période 2012-2019.

D'après les officiels togolais, depuis la présentation par le Togo de son quatrième rapport périodique sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, les 14 et 15 mars 2011, le pays a fait des efforts dans le renforcement de son arsenal juridique

en matière de promotion et de protection des droits de l'homme en général, et des droits civils et politiques en particulier. Tout en n'ayant pas la prétention de dire que, dans la mise en pratique des textes, tout se fait bien. Par exemple, pour donner effet aux précédentes observations finales du Comité, les mesures suivantes ont été prises : ratification du 2^e Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort le 14 septembre 2016 ; adoption de la loi du 24 novembre 2015 portant nouveau code pénal modifiée par la loi du 11 octobre 2016 ; adoption de la loi du 6 juillet 2012 portant code des personnes et de la famille modifiée par la loi du 19 novembre 2014. Toujours en lien avec le cadre juridique, pas moins de 16 points sont brandis par le pouvoir de Lomé, allant des droits de l'enfant à la justice militaire, en passant par la HAAC, le statut des réfugiés au Togo, le Médiateur de la République, le HCRRUN, la liberté de réunion et de manifestations pacifiques publiques, etc. Le nombre de plaintes reçues pour violation des droits civils et politiques est passé de 46 à 35 entre 2011 et 2016. Vis-à-vis de la non-discrimination et droits des personnes appartenant à des minorités ethniques, religieuses, linguistiques ou sexuelles, le gouvernement répond que la législation togolaise définit et réprime. Les cas cités d'actes de torture sont réfutés.

Selon la CNDH, le mandat des membres (2 ans renouvelable deux fois) est relativement court et ne favorise pas l'ancrage institutionnel, car tous les membres sont renouvelés au même moment. Elle a saisi l'Exécutif dans ce sens, suite aux recommandations du Comité contre la torture.

Encore plus loin, dans le document du 5^{ème} rapport soumis par le Togo, on peut lire cet échange.

Question du Comité : compte tenu de la révision du Code pénal du 24 novembre 2015, qui continue à criminaliser les relations sexuelles entre adultes consentants du même sexe et aggrave les peines applicables, indiquer si l'Etat partie envisage d'abroger ces dispositions de manière à mettre sa législation en conformité avec le Pacte. Clarifier les informations faisant état d'actes de harcèlement, de mauvais traitements et de détentions arbitraires de personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, réelles ou présumées, de la part des forces de sécurité et exposer les mesures prises pour assurer la protection des victimes de ces actes et mettre fin à l'impunité de leurs auteurs. Fournir également des statistiques depuis 2011 sur le nombre d'allégations d'agression, d'arrestation et de détention arbitraires de personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre, réelles ou présumées, ainsi que sur les enquêtes menées et les poursuites engagées, en indiquant les résultats. Décrire les efforts entrepris par l'Etat partie pour lutter contre la stigmatisation sociale des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) s'agissant de l'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation et aux services de santé, et contre les restrictions imposées aux organisations de défense de ces personnes, et indiquer si l'Etat partie envisage de modifier la législation interne interdisant la discrimination dans l'emploi afin d'inclure l'interdiction de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Réponse du Togo : L'incrimination des faits étant la résultante de la réaction sociale, une prise de décision en la matière ne doit pas exposer les bénéficiaires à la vindicte populaire. Les événements sociaux peuvent certes changer, mais pas de façon brutale au point de désor-

ganiser la société. C'est pourquoi le Togo n'a pas envisagé d'abroger ces dispositions. Les enquêtes et poursuites ne peuvent être engagées et la répression effective que si les faits répréhensibles sont portés à la connaissance des instances judiciaires soit par une plainte, soit par une dénonciation. Les recherches au niveau des institutions judiciaires n'ont pas laissé apparaître une quelconque plainte ni dénonciation. Même si les faits restent délictueux dans notre Code pénal, aucune disposition législative ou réglementaire n'autorise les agents à soumettre les personnes auteurs d'infraction à des sévices ou aux humiliations... En tout état de cause, il n'y a pas encore dans le répertoire des décisions de justice un condamné pour orientation sexuelle. A ce jour, les forces de l'ordre et de sécurité n'ont pas eu connaissance des cas de harcèlement ou de violence exercées à l'égard de la communauté LGBTI en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Elle assure la sécurité et la protection de tous les citoyens togolais sans distinction aucune...

A noter que le Comité des droits de l'homme surveille le respect par les Etats parties du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui, à ce jour, a été ratifié par 173 Etats parties. Le Comité est composé de 18 membres qui sont des experts indépendants des droits de l'homme du monde entier, qui siègent à titre personnel et non en tant que représentants d'Etats parties. A l'actuelle 132^{ème} session, le Comité discutera également des listes de questions sur le Burundi, l'Albanie, le Canada, l'Équateur, la France, le Mozambique, le Timor-Leste et la Turquie, afin de préparer leurs examens lors des prochaines sessions.

LE MIFA ENGAGE,

Les raisons du désengagement de l'Etat au profit du privé

En conseil des ministres, le gouvernement a approuvé la cession de tout ou partie des parts de l'Etat dans le capital du Mécanisme incitatif de financement agricole (MIFA). Beaucoup ont parlé de privatisation de la structure alors qu'il n'en est rien. Le MIFA au capital de 10 milliards FCFA était déjà détenu à 51% par le privé à sa création. En plus, l'Etat n'a pas vocation à rester indéfiniment dans le capital du MIFA. Ainsi, la décision du gouvernement de se désengager est donc en lien avec sa volonté de procéder à la transformation de cet instrument de financement en vue d'accélérer la transformation du secteur agricole togolais. «Nous voulons faire un saut qualitatif et quantitatif afin d'augmenter et améliorer les résultats déjà obtenus en lien avec la feuille de route du gouvernement 2020-2025», affirme-t-on au gouvernement.

Pas de doute, les résultats du MIFA sont satisfaisants depuis sa création et la structure s'est révélée comme un outil efficace de financement. Il a pu engranger 27 milliards F CFA au profit de 211.153 acteurs dont 202.998 producteurs. On estime qu'environ 300.000 emplois ont été créés. Mais le gouvernement juge ce succès modeste. Car, le MIFA n'a pas pu accélérer le financement des producteurs. Il a eu des difficultés à amener les institutions financières à investir dans la production agricole qui occupe 14% dans le total des financements mobilisés.

On explique cet état de fait par la perception de risque très élevé que le secteur privé a de ce maillon de l'économie togolaise. On estime aussi que le MIFA a couvert trop de filières, ce qui ne lui permettait pas de répondre efficacement à une logique

de marché qui nécessite une focalisation sur certaines filières stratégiques afin de fournir suffisamment de matières premières aux industries agro-industrielles qui s'installent dans le pays. Autre écueil, c'est la faible mobilisation du secteur privé. «Certains actionnaires du privé n'ont pu honorer leur engagement de libération du ¼ de leur part, dans le délai convenu», reconnaît-on au gouvernement.

La transformation du MIFA en Société anonyme a donc pour objectif de mobiliser le secteur privé national dans le financement agricole, pour relever le défi de la modernisation et l'industrialisation de l'agriculture togolaise. Le désengagement du gouvernement a permis l'entrée au capital du MIFA de nouveaux actionnaires que sont la PIA et ARISE Special Economic zone. Le gouvernement explique que c'est un partenariat stratégique qui est noué et qui permettra de renforcer l'expertise technique des producteurs, une nouvelle phase dans la mise en œuvre du partenariat public-privé.

«Avec l'accélération de l'industrialisation notamment dans le domaine agroalimentaire du pays, il est donc nécessaire d'accélérer la capacité de production pour augmenter le volume de matières premières disponibles pour les usines», croit-on au gouvernement qui attend une mobilisation accrue au service des producteurs qui sont dans les filières stratégiques (Soja, sésame, anacarde, café, cacao, coton) pour augmenter la production et le rendement. Les cultures vivrières deviennent ainsi l'affaire de l'Etat.

Adoption du Plan d'action de réinstallation (PAR) pour la Nationale 1

La réhabilitation du tronçon

Aouda-Kara se précise

* Un total de 1 796 personnes affectées par le projet pour 2 028 biens impactés.

Jean AFOLABI

Soucieux de répondre aux enjeux et défis auxquels est confronté le secteur des transports, le gouvernement togolais est en train d'élaborer, avec l'appui de la Banque mondiale, le **Projet Régional Corridor Economique Lomé-Ouagadougou-Niamey (LON)**. Le présent projet s'inscrit dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025 qui a, notamment pour ambitions de positionner le Togo comme un hub important des services de transport en Afrique de l'Ouest. Le **Projet LON** sera exécuté dans les régions Maritime, des Plateaux, Centrale, de la Kara, et des Savanes tout au long du Corridor routier de la Route Nationale n°1 (RN1) jusqu'à la frontière avec le Burkina Faso. Il financera les travaux du sous-projet de réhabilitation et de renforcement de la RN1 sur le tronçon Aouda-Kara (110 km). En passant par Sokodé.

A cet effet, fait remarquer le gouvernement, « ces travaux de réhabilitation et de renforcement de ce tronçon de la nationale N°1 auront des impacts sociaux négatifs en termes de perturbation de certaines activités économiques qui se déroulent dans l'emprise de la voie, la perte de biens et d'actifs socio-économiques pour les riverains et/ou les occupants des sites de travaux. Les infrastructures à usage commercial, les champs, les plantations, et les divers aménagements situés dans les emprises seront affectés (l'emprise des travaux dans laquelle les recensements ont été faits est de 15 m de part et d'autre de l'axe médian de la route existante) ». Les autres risques sociaux que les activités pourront engendrer sont: (i) les risques d'Exploitation et d'Abus Sexuels (EAS) des bénéficiaires par les employés du Projet, ainsi que les cas de Harcèlement Sexuel (HS)

du personnel du Projet par d'autre personnel du Projet. Les risques d'EAS/HS pourraient être augmentés par les activités de réinstallation (par exemple les demandes des faveurs sexuelles en échange des compensations) si des mesures d'atténuation des risques ne sont pas prises; (ii) les risques sur la santé et la sécurité des communautés et des travailleurs; (iii) les risques de violence basée sur le genre et de violence contre les enfants.

Il faut préciser que Aouda-Kara, prolongé jusqu'à Sarakawa, est de la même facture et de la même priorité du gouvernement que Lomé-Kpalimé en cours, ainsi que Avépozo-Aného en cours également. Il vient compléter Blitta-Aouda sur 48 km, qui était venu prolonger Atakpamé-Blitta sur 102 km. Toujours sur la Nationale 1. Au second trimestre 2020, il était question de solutionner la réinstallation des riverains potentiellement susceptibles d'être affectés par les travaux prévus sur cette tranche de la Nationale 1. Officiellement, ils sont aujourd'hui un total de 1 796 personnes affectées par le projet pour 2 028 biens impactés, après étude.

Eh, bien ! Un Plan d'action de réinstallation (PAR) est ainsi élaboré par le gouvernement « pour minimiser dans la mesure du possible la réinstallation involontaire en étudiant toutes les alternatives possibles dans le cadre des travaux de réhabilitation et de renforcement de la route nationale n°1 (RN1) sur le tronçon Aouda-Kara ». Les objectifs spécifiques visés par le PAR sont les suivants: éviter, minimiser dans la mesure du possible la réinstallation involontaire dans le cadre des travaux d'aménagement de la route Aouda-Kara en étudiant toutes les alternatives viables dans la conception de ce sous-projet ; dans le cas où la réinstallation est inévitable, mettre en œuvre les me-

sures de mitigation appropriées pour la gestion efficace des impacts négatifs ; s'assurer que toutes les personnes et les biens affectés par les travaux d'aménagement du tronçon Aouda-Kara soient recensés et que les biens affectés soient convenablement évalués ; s'assurer que les PAP soient consultés et aient l'opportunité de participer à toutes les étapes charnières du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités du processus de réinstallation ; veiller à ce que les personnes affectées soient assistées dans leurs efforts pour améliorer leurs moyens d'existence et leur niveau de vie, ou, du moins de les rétablir en termes réels à leur niveau d'avant la mise en œuvre du sous-projet selon le cas le plus avantageux pour elles ; s'assurer que le processus de réinstallation soit conçu et exécuté en tant que programmes de développement durables fournissant suffisamment de ressources d'investissement pour que les personnes affectées par le sous-projet aient l'opportunité d'en partager les bénéfices.

Il est rappelé que l'objectif de développement du projet de Corridor économique Lomé-Ouagadougou-Niamey est d'améliorer la connectivité régionale et les infrastructures socio-économiques communautaires le long du corridor entre le Togo, le Burkina Faso et le Niger. Le projet a pour objectifs de soutenir le gouvernement togolais pour (i) l'amélioration des infrastructures et des systèmes de transport intelligents sur le corridor Lomé-Ouagadougou-Niamey, (ii) l'amélioration de la qualité des services de transport et de transit le long du corridor, (iii) l'amélioration des infrastructures communautaires et des routes d'accès pour soutenir le développement économique local et la résilience dans les zones fragiles autour du corridor.

Contre la Covid19 au Togo / Un soutien supplémentaire de la Banque mondiale

Elargir davantage les transferts monétaires

Jean AFOLABI

WASHINGTON, 23 juin 2021 – La Banque mondiale a approuvé un financement additionnel de 20 millions de dollars de l'Association internationale de développement (IDA) pour soutenir les efforts du gouvernement togolais à l'endroit des communautés et ménages les plus affectés par la pandémie de coronavirus (COVID-19). Ce financement additionnel au projet **Filets sociaux et services de base (FSB)** servira à renforcer l'aide économique d'urgence fournie par le gouvernement aux populations pour qu'elles puissent mieux faire face aux conséquences de la COVID-19. Pour la Banque mondiale, « il permettra, notamment d'élargir la couverture des transferts monétaires aux plus vulnérables et de renforcer la résilience des ménages en situation de pauvreté extrême en leur fournissant un soutien à la consommation et un accompagnement pour une meilleure inclusion économique ». Ce financement comprend également une assistance technique au gouvernement pour consolider le système de protection sociale du pays.

« La pandémie de COVID-19 a eu des conséquences économiques désastreuses sur les ménages togolais, particulièrement les personnes les plus pauvres et vulnérables », souligne **Hawa Wague, représentante résidente de la Banque mondiale pour le Togo**. « En permettant d'étendre les filets de sécurité sociale et d'étendre la



couverture des transferts monétaires à ceux qui en ont le plus besoin, tout en accompagnant la reconstruction de leurs activités économiques, ce financement additionnel s'inscrit dans la continuité de la riposte contre la COVID-19 déployée par le gouvernement à travers le programme Novissi, et permettra au pays de mettre en place un système de protection sociale capable de réagir à d'autres chocs dans le futur.

Il est noté que le projet Filets sociaux et services de base a déjà bénéficié à 195 871 personnes, pour un objectif initial de 130 000 personnes. Parmi eux, 43 000 personnes dans 155 communautés ont bénéficié d'un meilleur accès à l'eau et 6 475 élèves étudiant désormais dans des écoles réhabilitées ou nouvellement construites. L'accès aux filets de sécurité (transferts monétaires et alimentation scolaire) a été fourni à 92 345 bénéficiaires, dont 63 436 femmes, alors

que les objectifs étaient respectivement de 78 000 et 39 000. **La sous-composante alimentation scolaire** a permis à elle seule de toucher 52 173 enfants, dépassant ainsi son objectif de 38 000, fait remarquer la Banque mondiale.

Le projet FSB vient compléter les activités du projet Opportunités d'emploi pour les jeunes vulnérables (EJV) qui met en œuvre des travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre et des activités d'inclusion économique, y compris des formations à l'entrepreneuriat et des subventions aux entreprises.

L'Association internationale de développement (IDA) est l'institution de la Banque mondiale qui aide les pays les plus pauvres de la planète. Fondée en 1960, elle accorde des dons et des prêts à faible taux d'intérêt ou sans intérêts en faveur de projets et de programmes de nature à stimuler la croissance économique, à réduire la pauvreté et à améliorer la vie des plus démunis.

Sur le budget du Programme d'appui à la décentralisation (PAD III)

La construction de mairie lancée pour 25 communes

En accord avec la Banque allemande de développement (KfW), le gouvernement veut puiser sur le financement de la 3^{ème} phase du Programme d'appui à la décentralisation (PAD III) – dont 15% est assuré par le Togo, en vue d'assurer la réalisation des travaux de construction de mairie dans vingt-cinq (25) communes, réparties dans les cinq (5) régions du pays. Un appel d'offres international vient d'être lancé à ce sujet par l'Agence d'exécution de travaux urbains (Agetur Togo), déléguée par l'autorité pour la maîtrise d'ouvrage. Il sera bouclé le 2 août prochain pour l'attribution du marché sur une période d'exécution de neuf (9) mois

au plus.

Les travaux sont repartis en dix (10) lots, suivant les communes. Il s'agit de : (1) – les communes de Tone 3, Tone 4 et Kpendjal ouest 1 ; (2) les communes de Kéran 3 et Doufelgou 2 ; (3) les communes de Dankpen 1, Bassar 4 et Mô 1 ; (4) les communes de Kozah 2, Binah 2 et Assoli 3 ; (5) les communes de Sotouboua 2 et Blitta 1 ; (6) les communes de Tchaoudjo 2 et Tchamba 3 ; (7) les communes de Danyi 2, Akébou 1 et Wawa 3 ; (8) les communes de Ogou 3 et Haho 2 ; (9) les communes de Yoto 2, Lac 4 et Zio 4 ; et (10) les communes de Agou 1 et Zio 2. Pour rappel, le Togo compte en tout cent

dix-sept (117) communes, issues des élections municipales du 30 juin 2019.

Le 18 septembre dernier s'est déroulée à Lomé une cérémonie de signature d'un accord de financement de la 3^{ème} phase du Programme d'appui à la décentralisation (PAD3) entre le Togo et la Banque allemande de développement (KfW). A travers celle-ci, l'Allemagne venait de mettre à la disposition du Togo une enveloppe de 8 millions d'euros, soit environ 5 milliards de francs Cfa, destinés à la construction des mairies dans les nouvelles communes du Togo. Depuis 2012, en effet, à travers le PAD 1 et

(suite à la page 6)

Cantines scolaires / Région des Plateaux

Environ 26 611 écoliers déparasités

L'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb) a procédé au déparasitage des écoliers, des mamans-cantines, des membres des comités des parents d'élèves et du corps enseignant des écoles bénéficiaires des cantines scolaires de la région des Plateaux. L'opération a consisté à administrer à la cible des comprimés d'Albendazole, dans le but de contribuer au maintien de la santé nutritionnelle des bénéficiaires des cantines scolaires, indique l'Anadeb.

Dans la région, le ton a été donné le 09 juin 2021 dans quatre (4) écoles primaires publiques (EPP) par l'équipe de l'Antenne Plateaux. L'opération s'est poursuivie jusqu'au 14 juin 2021 pour couvrir les 92 écoles bénéficiaires de la région. Elle vise non seulement à l'atteinte des objectifs d'amélioration de l'état nutritionnel des écoliers des zones pauvres mais aussi à améliorer les indicateurs scolaires, explique l'Agence.

Outre le déparasitage, les rencontres ont été l'occasion pour les agents de santé d'informer et de sensibiliser les écoliers, les parents d'élèves, les communautés bénéficiaires et les ac-



teurs de mise en œuvre des cantines sur les maladies liées aux « vers intestinaux » et les bonnes pratiques à adopter en vue de réduire les risques de contamination. Le déparasitage des écoliers bénéficiaires de cantines scolaires, rappelle-t-on, est une activité qu'organise l'Anadeb en collaboration avec les départements centraux des ministères de la Santé et de l'Éducation.

Les cantines scolaires sont mises en œuvre dans 317 écoles primaires publiques du Togo, dans le cadre du projet de Filets sociaux et services de base (Fsb). Elles visent à accroître l'accès des enfants des communautés les plus pauvres à des repas réguliers, ce qui devrait en retour améliorer la fréquentation et la rétention dans les écoles des zones ciblées.

FOOTBALL/FINALE D1

ASKO conserve son titre au bout du suspense

ASKO de Kara a décroché le titre de champion de la saison 2020-2021 du championnat national de football de première division, au stade de Kégué, dimanche, à l'issue d'une finale qui a tenu toutes ses promesses.

Hervé A.

Après deux matches nuls dans les confrontations de groupe, ce sont les jaunes et noirs qui l'ont finalement emporté dans les épreuves de tirs au but. Les tenants du titre ont bien entamé la partie avec beaucoup d'énergie et la ferme volonté de conserver leur titre acquis la saison dernière sur décision de la FTF en raison de la Covid-19.

Mais les poulains du coach Messan Ametokodo ont dû faire face aux chauffeurs plus en contrôle et bafouillant leur jeu. Avec quelques estocades, Tchakeï Marouf et ses coéquipiers ont manqué de réussite dans les dernières actions. L'orage passé, les chauffeurs affichent leurs intentions à la 29e mn, Richard Nane manque le cadre après un service bien dosé de Tchatakora Abdou-Samiou. Mais à la 35e mn, sur une attaque rapide des chauffeurs de la Kozah, Ouro-Agoro Ismaël centre pour la tête Tchatakora Abdou-Samiou qui bat Agbagla Daniel, le portier de ASKO.

De retour des vestiaires, la partie s'équilibre, preuve que les entraîneurs ont replacé leurs pions. Mais le fait marquant est intervenu à la 65e mn du jeu. La combinaison entre les deux meilleurs buteurs Nane Richard et Ouro-Agoro Ismaël va échouer. Agbagla Daniel a sorti le grand jeu pour dévier le ballon en corner. A la 80e Sama Halimou ne cadre pas non plus sa frappe. Pas plus que Napo Sonhaye qui pourtant bien



servi également par Tchakeï Marouf, met la balle à côté du cadre.

ASKO va finir par obtenir l'égalisation à 5 minutes de la fin du temps réglementaire sur un coup franc magistralement tiré par le spécialiste maison Tchakeï Marouf. C'était une double sanction pour ASCK. Puisque Agbeti Ballack qui avait commis la faute dans les 20 mètres a reçu un deuxième car-

ton jaune synonyme d'expulsion. A 1 but à partout à la fin du temps réglementaire, ce sont les séances de tirs au but qui ont fini par consacrer ASKO avec 4 tirs contre 3, les deux meilleurs buteurs de la compétition Nane Richard et Ouro-Agoro Ismaël ayant vendangé.

"Arriver en finale, c'est toujours bon de la remporter d'autant plus qu'il y avait un titre de champion au bout.

Un peu déçu mais le football c'est toujours comme ça. Il faut être fair-play quand on perd. Bravo à ASKO. Les jeunes n'ont pas démerité, ça s'est joué sur un détail. On peut dire que c'est l'inexpérience aussi", a déclaré Jonas Kokou Komla le coach des Chauffeurs de la Kara, déçu mais fair-play.

EURO/ DEMI-FINALES A WEMBLEY

La Commission Européenne met en garde l'UEFA

L'UEFA doit bien peser sa décision d'organiser les demi-finales et la finale de l'Euro au stade de Wembley alors que le Royaume-Uni limite les déplacements de ses ressortissants à cause de la pandémie, averti lundi un des vice-présidents de la Commission européenne.

"Ce n'est pas une décision que nous serons amenés à prendre à la Commission. Elle appartient à

l'UEFA. Mais je veux partager mes doutes sur la possibilité d'organiser la demi-finale et la finale de l'Euro à Wembley, dans un stade comble, alors que le Royaume-Uni limite les déplacements de ses citoyens vers l'UE" à cause de l'augmentation des contaminations, a déclaré Margaritis Schinas au Parlement européen à Bruxelles.

"Je pense que l'UEFA fera bien d'analyser avec soin cette décision. Il ne s'agit pas d'une décision innocente.

Elle devra être prise en connaissance de cause", a-t-il averti. Margaritis Schinas est vice-président de la Commission européenne chargé de la promotion du mode de vie européen. Il supervise et coordonne les activités de plusieurs commissaires dont celui responsable du sport.

Le 22 juin, le gouvernement britannique a annoncé que plus de 60.000 spectateurs seraient autorisés dans les tribunes de Wembley pour les demi-

finales et la finale de l'Euro, au lieu des 40.000 initialement prévus, dans cette enceinte dont la capacité maximum s'élève à 90.000 places. Mais la tenue de ces trois matches à Londres fait débat. La semaine dernière, le président du Conseil italien Mario Draghi a notamment émis le souhait que la finale "ne se déroule pas dans un pays où les contagions sont en train de croître rapidement".

BASKETBALL/ JEUX OLYMPIQUES

Le Team USA sans James Harden, mais avec Zach LaVine et Jerami Grant

Ayant dans un premier temps accepté la sélection, James Harden a finalement renoncé à représenter les Etats-Unis lors des JO de Tokyo. Jerami Grant et Zach LaVine viennent compléter la liste de Gregg Popovich.

Le feuilleton touche à sa fin. Alors que la saison NBA n'est pas encore terminée, et pourrait se conclure la veille de la cérémonie d'ouverture de Jeux Olympiques de Tokyo, le staff de l'équipe américaine de basketball a dû s'y reprendre à plusieurs fois pour composer sa liste de douze joueurs qui feront le déplacement au Japon. L'emblématique entraîneur des San Antonio Spurs a même dû faire face à un refus de dernière minute venant de James Harden. Le meneur des Brooklyn Nets, après avoir accepté dans un premier temps la sélection, a finalement renoncé en raison de la blessure aux ischio-jambiers qui l'écarte des parquets depuis plusieurs semaines. "The Beard"

rejoint ainsi la liste des joueurs de premier plan qui ont préféré renoncer à prolonger leur saison, qui comportait déjà les noms de LeBron James, Stephen Curry mais également Kyle Lowry. Avec ce retrait de James Harden, Gregg Popovich devait trouver deux noms pour venir compléter son effectif, ce qui est chose faite selon les informations du journaliste Shams Charania.

Selon les sources de ce dernier, l'aillier ou ailier fort des Detroit Pistons Jerami Grant est le onzième nom couché par "Pop" sur sa liste, aux côtés de joueurs comme Kevin Durant, Damian Lillard ou encore Jayson Tatum. Pour le douzième et dernier nom, c'est du côté de Chicago que Gregg Popovich s'est tourné. En effet, selon son agent Nima Namakian, l'arrière Zach LaVine a accepté la proposition du staff de la sélection américaine et portera le maillot des Etats-Unis à l'occasion du tournoi olympique de



basketball. A cette occasion, cette sélection américaine de très haut niveau affrontera lors de la phase de groupes l'Iran mais également l'équipe de France, emmenée notamment par Rudy Gobert et Nicolas Batum, mais également le vainqueur du tournoi de qualification organisé du 29 juin au 4 juillet au Canada, qui pourrait être la Grèce d'un certain Giannis Antetokounmpo mais également de Vassilis Spanoulis, qui a décidé de

sortir de sa retraite internationale, prise en 2015.

La sélection américaine : Damian Lillard (Portland), Draymond Green (Golden State), Jayson Tatum (Boston), Bradley Beal (Washington), Devin Booker (Phoenix), Kevin Durant (Brooklyn), Bam Adebayo (Miami), Khris Middleton (Milwaukee), Kevin Love (Cleveland), Jrue Holiday (Milwaukee), Jerami Grant (Detroit), Zach LaVine (Chicago).

BREVES

La Chine repousse ses deux meetings

L'édition 2021 de la Ligue de Diamant de World Athletics vient de connaître un nouveau changement. L'instance internationale a annoncé que les deux étapes prévues en Chine étaient repoussées à une date ultérieure dans la saison, mais encore indéterminée. Le meeting de Shanghai était initialement prévu le 14 août. Une deuxième réunion chinoise, en un lieu qui n'avait pas encore été désigné, devait se dérouler le 22 août.

Les deux compétitions sont repoussées, en raison principalement des restrictions de voyage et des exigences de quarantaine actuellement imposées en Chine. Les deux réunions chinoises pourraient être repoussées en fin d'été ou à l'automne, après la finale de la Ligue de Diamant, qui se tiendra à Zurich les 8 et 9 septembre 2021.

A ce jour, trois étapes de la Ligue de Diamant ont pu avoir lieu cette année : Gateshead le 23 mai, Doha le 28 mai, Rome/Florence le 10 juin. Quatre autres sont prévues avant l'ouverture des Jeux de Tokyo : Oslo le 1er juillet, Stockholm le 4 juillet, Monaco le 9 juillet, et enfin Londres/Gateshead le 13 juillet.

Serena Williams tire un trait sur les Jeux

Le tournoi de tennis des Jeux de Tokyo ne verra pas Serena Williams. L'Américaine a annoncé depuis Londres, où elle vise à Wimbledon un 24ème succès en Grand chelem, sa décision de renoncer à se rendre le mois prochain au Japon. "Il y a beaucoup de raisons pour lesquelles j'ai décidé de pas aller aux Jeux olympiques, a-t-elle expliqué en conférence de presse. Je n'ai pas envie de les évoquer aujourd'hui, mais peut-être un autre jour".

Son renoncement est une première pour Serena Williams aux Jeux olympiques, l'Américaine ayant été présente à toutes les éditions depuis Athènes en 2004. Elle a remporté quatre médailles d'or, trois en double et une en simple. Mais son renoncement ne constitue pas une surprise.

L'Américaine a laissé entendre dès le mois de mai dernier, après la décision des organisateurs de ne pas autoriser les spectateurs étrangers, qu'elle pourrait tirer un trait sur les Jeux car elle ne souhaitait pas être séparée de sa fille, Alexis Olympia. Elle avait alors expliqué que si sa fille ne pouvait pas l'accompagner à Tokyo, elle ne ferait pas le voyage. "Je n'ai pas passé 24 heures sans elle, donc cela répond en quelque sorte à la question elle-même. Nous sommes les meilleures amies du monde", avait expliqué Serena Williams.

La liste russe s'allonge encore

La Fédération russe d'athlétisme (RusAF) est toujours suspendue par World Athletics, mais ses athlètes sont de plus en plus nombreux à pouvoir participer aux compétitions internationales sous couvert de neutralité. L'instance mondiale de la discipline a annoncé en fin de semaine passée avoir accordé le statut d'athlète neutre à un nouveau contingent de 61 compétiteurs russes.

Parmi eux, Sergueï Shubenkov (photo ci-dessus), le champion du monde du 110 m haies en 2015, récemment blanchi d'une suspicion de dopage pour avoir subi un contrôle positif. Au total, 123 athlètes russes ont été déclarés éligibles à concourir sous le statut neutre pour la saison estivale 2021. Seulement cinq demandes ont été rejetées.

World Athletics le précise dans un communiqué : il n'y a pas de plafond quant au nombre d'athlètes russes qui peuvent participer à des compétitions internationales en 2021, mais ils ne pourront pas être plus de 10 pour les Jeux de Tokyo, les étapes des World Athletics Series et les Championnats d'Europe des moins de 23 ans. La sélection sera opérée par la RusAF, mais elle devra donner la priorité aux athlètes du groupe cible international des sportifs soumis aux contrôles.

Eden Hazard et Kevin De Bruyne restent,

Au lendemain de la qualification des Diables Rouges pour les quarts de finale de l'Euro, Roberto Martinez a donné des nouvelles d'Eden Hazard et Kevin De Bruyne, sortis blessés au cours de la victoire arrachée de haute lutte contre le Portugal (0-1) dimanche à Séville pour le compte des huitièmes de finale de l'Euro. "Il n'y a pas de dommages structurels", a expliqué le sélectionneur. "Ils peuvent rester avec la sélection. Ce sera une course contre la montre pour qu'ils soient prêts pour le match de vendredi".

Victime d'un tackle de Palhinha peu avant la mi-temps, De Bruyne est remonté au jeu mais a dû céder sa place, visiblement gêné à la cheville gauche. Quant à Eden Hazard, auteur d'un match abouti, il a demandé son changement à la 87e en se touchant l'arrière de la cuisse. "Je me suis fait mal, j'ai senti quelque chose à l'ischio-jambier. Je pense que j'ai un truc, on verra bien demain (lundi, ndr)", a avoué le capitaine des Diables.

Simon Mignolet, touché au genou gauche dimanche lors de l'échauffement, a quitté le rassemblement lundi. La Belgique affrontera l'Italie en quarts de finale vendredi à Munich.

Campagne agricole 2020-2021, au ministère de l'agriculture

Du concret mis en branle pour réussir le café et cacao

Laté Pater

C'est une précédente campagne plutôt mitigée qu'a connue la filière café-cacao au Togo. Le pays ayant, en termes d'exportation, enregistré une baisse du tonnage du café sorti de son territoire, soit 2 600 tonnes contre 4 500 tonnes en 2018-2019, alors que le cacao a connu une hausse remarquable à 10 200 tonnes contre 7 200 tonnes pour la campagne 2018-2019. Le tout, à un moment de pleine incertitude sanitaire qui n'a pas encore



Des plants de caféiers et cacaoyers prêts à être mis en terre

disparu et qui n'empêche pas le ministère de l'agriculture de projeter une amélioration, à partir de la nouvelle saison, de la productivité des plantations d'au moins de 10% chaque année et de miser sur la création de 340 hectares de nouvelles plantations de caféiers et de 287 hectares de plantations de cacaoyers.

Dans cette dynamique, l'Unité Technique Café-Cacao de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT/UTCC) vient de se signaler aux côtés des producteurs dans

le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale qui fixe cette ambition d'au moins de 10% chaque année. Elle s'est préparée pour mettre à la disposition des planteurs qui désirent créer de nouvelles plantations de caféiers et de cacaoyers des jeunes plants de qualité de caféiers et de cacaoyers, agroforestiers, de cultures de diversification notamment de plantain et de poivrier.

A ce jour, pour cette campagne agricole 2020-2021, les disponibilités en jeunes plants sont les sui-

vantes : plants café et cacao / 635 000 plants de caféiers, 560 000 plants de cacaoyers, soit un total de **1 195 000 de plants de caféiers et de cacaoyers** produits et disponibles ; plants agroforestiers / **130 000 plants agroforestiers** produits, en 11 espèces que sont *Erythrophleum suaveolens*, *Albizia lebbek*, *Albizia adianthifolia*, *Khaya grandifoliola*, *Samanea saman*, *Terminalia superba*, *Terminalia ivoriensis*, *Xylopiya aethiopic*, *Monodora myristica*, *Citrus sinensis*, *Citrus*

reticulata ; cultures de diversification / **20 000 plants de plantain et 33 000 plants de poivriers**. Compte tenu des perturbations pluviométriques de cette année, ajoute le ministère, la mise en terre de ces plants ne fait que commencer en ce mois de juin 2021 avec comme objectif la création des 340 ha de nouvelles plantations de caféiers et de 287 ha de nouvelles plantations de cacaoyers.

Par ailleurs, **d'autres actions** visant l'amélioration de la productivité des plantations de caféiers et cacaoyers sont en cours. Il s'agit de la mise à disposition de 400 tonnes d'engrais NPK 20 10 10 pour fumer 2 000 ha de caféiers recépés; 50 000 sachets de fongicide métalm et 500 litres d'insecticide Imilambda pour la protection phytosanitaire de 1 000 ha de plantations de cacaoyers à travers des brigades de traitement phytosanitaire ; et du suivi rapproché de 90 coopératives de producteurs de café et de cacao pour le respect des bonnes pratiques agricoles.

Pour rappel, l'Unité Technique Café-Cacao de l'Institut de Conseil et d'Appui Technique (ICAT/UTCC) est une structure du ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural qui apporte un appui-conseil aux producteurs de café et de cacao dans les huit préfectures où ces cultures de rente sont produites. Elle fournit aussi à tous ceux qui voudront créer de nouvelles plantations ou renouveler leurs anciennes plantations du matériel végétal de qualité pour leur permettre d'optimiser la productivité de leurs plantations.

Sur le budget du Programme d'appui à la décentralisation (PAD III)

La construction de mairie lancée pour 25 communes

(suite de la page 4)

2, l'Allemagne accompagne le Togo dans la gouvernance locale, par l'entremise de la KfW, en accordant 17 millions d'euros pour le renforcement des capacités de huit villes secondaires du Togo.

Officiellement, signale-t-on, la coopération germano-togolaise porte sur plusieurs axes prioritaires, notamment la gouvernance locale et la décentralisation. A ce sujet, deux projets d'appui technique et financier de grande envergure sont en cours d'exécution, à savoir le Programme d'appui à la décentralisation au Togo (PAD) conduit par la KfW et le Programme décentra-

lisation et gouvernance locale (ProDeGoL) piloté par la GIZ.

Les trois premières phases du Programme d'appui à la décentralisation, financées à hauteur de 22.419.969.525 FCFA, ont contribué à l'amélioration de la fourniture de services publics, à la construction et la réhabilitation des infrastructures socioéconomiques dans les communes du pays. Un accord de coopération financière a été signé entre les deux pays le 15 mai 2020 au titre de la quatrième phase du PAD. Le fonds estimé à 3 766 250 000 CFA servira à la construction des mairies dans les nouvelles communes issues des dernières

élections locales, indique la présidence togolaise.

Le Togo a également bénéficié des appuis techniques de l'Allemagne à travers le Programme décentralisation et gouvernance locale (ProDeGoL), financé conjointement par le BMZ et l'Union européenne et mis en œuvre par la GIZ. Le projet a déjà permis au pays d'assurer la planification du développement local et des finances locales, la capacité d'administration des communes et l'amélioration des services d'état civil et le renforcement de la participation citoyenne, précise la même source.

SNB CONTRE SYNATERTO

La brasserie envisage des poursuites judiciaires pour hausse unilatérale des prix de ses boissons

Eric J.

La colère des dirigeants de la Société nouvelle des Boissons (SNB) n'a d'égale que les poursuites qu'elle veut lancer contre le président du syndicat national des tenanciers de bars et restaurants du Togo (SYNATERTO) qui a annoncé la nouvelle à travers un communiqué le 21 Juin dernier. « *Le prix d'un produit, c'est la vie de ce produit. Toucher au prix d'un produit, c'est toucher à la vie de l'entreprise et nous ne saurons laisser une telle manœuvre de la part du SYNATERTO* », affirme Hyacinthe Amégna, le directeur commercial de la SNB informant qu'ils ne sont ni de près, ni de loin associés à la prise de cette mesure de hausse des prix des produits de leur entreprise.

En effet, contre toute attente et sans concertation avec la société productrice, le SYNATERTO annonçait une hausse de 20% du prix des produits de la SNB suscitant

un tollé général des populations, des consommateurs et des associations de défense des consommateurs. En procédant ainsi, le SYNATERTO se basait sur les dernières hausses du prix du carburant et des transports.

Une argumentation battue en brèche par la SNB qui relève que malgré ces faits, elle, la productrice, n'a pas répercuté ces hausses sur les prix aux distributeurs qui sont les fournisseurs des tenanciers. De plus, en la matière, c'est le ministre du commerce qui fixe les prix homologués. Alors, s'il faut une hausse ou une baisse, c'est au même département de le faire, et non un quelconque syndicat, fut-il celui des tenanciers de bars. En la matière, la loi 99/011 du 28 décembre 1999 portant organisation de la concurrence au Togo est formelle.

De plus, la SNB ne comprenait pas les raisons pour lesquelles le communiqué du SYNATERTO ne visait que les produits de sa struc-

ture. Elle y voit alors une manœuvre de sabotage au profit de la concurrence qui, elle, vient de mettre sur le marché un nouveau produit dont le prix n'a pas subi une quelconque modification. Pour ce faire, elle compte réagir proportionnellement à la hauteur du préjudice subi. La SNB envisage même des actions en justice s'il le faut, d'autant que le SYNATERTO n'est pas à son premier essai.

Pour l'heure, la SNB rassure les consommateurs que les prix homologués sont ceux qu'elle a annoncés dès la mise en vente de ces produits : les produits Djama à 500 F CFA et les produits Chap à 350 FCFA. Elle a prié les tenanciers de bars de se conformer aux prix indiqués et de ne pas considérer les élucubrations du président du SYNATERTO en mal de sensation.

L'appel semble être entendu, car, aucun changement de prix n'a été observé dans quelques bars de la capitale visité le weekend dernier.

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE LA CONSOMMATION LOCALE

Commission chargée du Suivi de l'Exécution du Contrat Etat Togolais-SICPA S.A

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail - Liberté - Patrie

Communiqué Conjoint :

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale rappellent aux opérateurs économiques que les produits énumérés à l'article 2 de l'arrêté interministériel n° 005/MEF/MCIPSPT du 06 février 2017 à savoir : **eaux, bières, jus de fruits, vins, vermouths, boissons alcoolisées ou non et tabacs**, ne peuvent être offerts ni affichés à la vente et moins encore être vendus, s'ils ne comportent pas de **marque sécurisée obligatoire**.

Il leur est donc demandé de marquer, **sans délai**, tous les produits qui sont dans le champ d'application du **marquage sécurisé obligatoire entré en vigueur le 1^{er} septembre 2020**. Les produits non marqués seront considérés comme provenant de l'importation illégale (sans déclaration, contrebande) ou de la contrefaçon.

Pour rappel, les équipements pour les lignes de production automatisée et les vignettes pour les importateurs et les petits fabricants locaux sont disponibles au siège de la Société SICPA sise à la Cité OUA en face de CI-CARE joignable au numéro 00228 22 53 59 50.

Pour la création de compte **Solution Automatisée de Marquage (SAM)** et le référencement des articles soumis au marquage sécurisé obligatoire, il est demandé aux opérateurs économiques de prendre contact avec le Point Focal SICPA à l'OTR joignable aux numéros ci-après 90 09 98 85/22 53 14 35, email : dkponor@otr.tg.

Les contrôles aux frontières et inspections aux points de ventes intérieurs débutent le **jeudi 1^{er} juillet 2021** sur toute l'étendue du territoire national.

Les contrevenants s'exposeront à la rigueur de la loi conformément au Code des Douanes National, au Code Général des Impôts et au Livre de Procédures Fiscales.

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale comptent sur le civisme de tous.

Fait à Lomé, le 07 MAI 2021

Le Ministre de l'Economie et des Finances



Sani YAYA

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale



Kodjo ADEDZE



One Radio Numéro 1 au Togo

www.oneradio.tg

(+228) 7012615

102.7 Fm

Suivez nous f @

Contre les infractions à la faune

Des propositions de textes pour une répression efficace et dissuasive

Etonam Sossou

Onze textes d'application du projet de loi portant protection et contrôle du commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ont été validés les 17 et 18 juin 2021 au cours d'un atelier à Lomé. Organisé par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières avec l'appui financier de la Banque Mondiale à travers le projet WACA, il va doter le Togo d'une réglementation nationale appropriée pour une mise en œuvre efficace de la Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages Menacées d'Extinction (CITES). Les ministères intervenant dans ce domaine, organisations de la société civile et ONG de lutte contre le commerce illicite des espèces menacées d'extinction dont EAGLE-Togo, ont

examiné et validé les propositions de textes d'application, loi portant protection et contrôle du commerce des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Une évaluation récente de l'état des lieux de la situation des cadres juridiques nationaux montre que peu de pays membres de la convention CITES ont pu adopter des lois de sa mise en œuvre. En 2015, selon les récentes statistiques, dans le cadre du projet sur les législations nationales, 88 pays et 13 territoires dépendants doivent renforcer leurs cadres juridiques pour assurer l'application effective de la Convention.

Dans le cas du Togo, l'arrêté n°002/MERF du 25 mars 2004 définit les modalités d'application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Ce texte détermine

l'autorité scientifique et l'organe national de gestion de la convention, les conditions de délivrance des permis ainsi qu'une classification conformément à celle établie par la convention. Cet arrêté renvoie au code forestier les sanctions applicables à cet effet.

Cependant, le Togo ne dispose pas d'une loi spécifique sur la CITES tel que recommandée par la convention. Le texte principal qui l'internationalise au niveau national n'est qu'un arrêté, un texte de nature inférieure dans l'ordonnement juridique interne. Bien que certaines lois nationales contiennent, de façon disparate, des dispositions relatives à la faune et à la flore sauvages, celle-ci sont de portée générale et donc jugées insuffisantes pour une répression efficace et dissuasive des infractions à la faune. Elles ne réglementant pas tous les aspects découlant de la conven-

tion et des différentes résolutions adoptées par la Conférence des Parties. Ce qui nécessite donc l'adoption d'une loi CITES plus spécifique et de ses textes d'application dont le processus est en cours.

Le législateur a mis une attention particulière à la protection du patrimoine de faune et de flore sauvages dans plusieurs dispositions de la loi n°2008-009 du 19 juin 2008 portant Code forestier. L'article 127 dispose que quiconque aura fait circuler, vendu, importé, exporté

ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans y être autorisé, sera puni d'une amende de plus d'un million de francs CFA et d'une peine d'emprisonnement de plus d'un an.

La lutte contre la criminalité environnementale exige une réponse globale et coordonnée et une utilisation adéquate des instruments d'enquête et d'application de la loi, dans l'ensemble du système de justice pénale. Il a donc été recommandé au cours de l'atelier de procéder à une révision des redevan-

ces des deux arrêtés interministériels après trois années de leur mise en œuvre, de faire des études pour disposer du statut de toutes les espèces de la faune et de la flore, de financer les études nécessaires pour connaître le statut des espèces, sans oublier le suivi régulier du processus d'adoption de la loi CITES et ses textes d'application tout en faisant une lecture croisée des textes pour harmoniser les thèmes pour qu'enfin les études débouchent sur la liste rouge qui permet de faire des références.

Protection de l'enfance au Togo

Des guides posters destinés aux populations

Sensibiliser et faire connaître aux populations togolaises la justice juvénile, leurs rôles et responsabilités dans l'éducation des enfants, c'est le défi que s'est lancé le Bureau National Catholique de l'enfance du Togo (BNCE) en produisant des guides, posters et vidéos. L'initiative soutenue par le Bureau International Catholique de l'enfance (BICE), a pour but de mieux accrocher les cibles (enfant, parents), favoriser leur compréhension et leur utilisation des outils afin de mettre en œuvre les principes et critères de la justice répara-

trice. Elle vise également à accompagner les enfants à risque ou en conflit avec la loi. « Nous avons élaboré des guides posters qui parlent de la prévention, de l'accompagnement des enfants en conflit avec la loi, de la parentalité positive c'est à dire comment les parents doivent accompagner et éduquer les enfants pour qu'il ne soit pas en conflit avec la loi. Ces documents parlent également de l'enfant lui-même et du rôle de chaque acteur à savoir la police, les juges, les acteurs de la société civil. Il sera distribué dans les écoles,

dans les bibliothèques... pour que tout le monde puisse l'avoir et gratuitement » a affirmé Tsandja Messan Directeur exécutif BNCE Togo.

Ce projet vient également contribuer à celui de l'amélioration d'accès à la justice pour les enfants au Togo, élaboré autrefois par le ministère de la justice et de la législation. C'est en synergie avec ces ministères et institutions concernés par la question de l'enfance que ces outils mis en place en faveur des enfants ont été réalisés.

Covid-19 en Afrique

L'UNICEF s'inquiète des effets dévastateurs de la troisième vague pour les enfants

Pour les enfants dans certains pays africains, cette troisième vague est synonyme de « perte des parents et des grands-parents qui s'occupent de tant d'enfants », souligne le porte-parole de l'UNICEF, James Elder, sans fournir des données sur le nombre d'enfants orphelins. Mais au rythme actuel des infections, « la

poussée actuelle dépassera la précédente en quelques semaines ». « Car des variants plus contagieux se répandent, les vaccins continuent d'être dangereusement lents à atteindre l'Afrique », a déclaré M. Elder lors d'un point de presse de l'ONU à Genève. Dans un pays comme l'Ouganda, l'UNICEF fait état d'une

hausse de 2.800 % des nouveaux cas de Covid-19 entre mars et juin 2021. Au total, le pays d'Afrique de l'Est recense 74.260 cas confirmés dont 752 décès. Et à la date du jeudi 24 juin 2021, un total de 935.184 doses de vaccin ont été administrées. Mais face à la hausse des cas, « la disponibilité de l'oxygène en Ouganda devient une situation de vie ou de mort ». Dans la région des Grands lacs d'Afrique, la situation est tout aussi « décourageante » en République démocratique du Congo (RDC), avec « des taux de vaccination faibles et une faiblesse des installations sanitaires ». Au 24 juin 2021, un total de 52.856 doses de vaccin y a été administrées. Plus largement, cette troisième vague signifie moins d'éducation et plus d'abus. Selon l'UNICEF, cela traduit également une détérioration des soins de santé.

Dans l'ensemble, les visites prénatales, les vaccinations de routine et les traitements contre le paludisme sont en baisse, voire même de plus de 20% dans certains pays. « Ce qui entraîne un renversement des tendances positives », a fait remarquer M. Elder.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D. Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
Guillaume BOGLA

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°652
de LOTO KADOO du 18 Juin 2021

La LONATO a procédé vendredi dernier à son siège au 653^e tirage de LOTO KADOO avec bonus.

Lors du précédent tirage de LOTO KADOO, C'est sont des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à 1.000.000F CFA qui ont fait le bonheur de nombreux parieurs

Toutefois la ville de LOME a recensé un gagnant d'un lot de de 1.000.000F CFA, qui a tenté sa chance sur le point de vente 90041.

La remise des lots se fera à LOME au siège de la LONATO et à l'intérieur dans les agences régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS, UNE AUTRE FAÇONS DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A TOUS !!!

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°653 de LOTO KADOO du 25 Juin 2021

Numéro de base

80 63 86 24 38

Numéros bonus

82 39

LOTO SAM

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°208
DE LOTO Sam du 19 juin 2021

Le tirage N°209 du LOTO Sam a eu lieu au siège de la LONATO, Samedi 26 Juin 2021 et a fait naturellement des heureux gagnants.

Samedi dernier, Ce sont essentiellement des lots intermédiaires c'est-à-dire des lots d'un montant inférieur à un million de francs qui ont été enregistrés dans la plupart des villes du pays.

Toutefois à LOME, la LONATO a recensé un lot de 1.000.000F CFA, un lot de 1.500.000F CFA et un gros lot de 3.000.000F CFA, gagnés auprès des opérateurs 90123, 50025, 30132.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les agences régionales.

Résultats du tirage N°209 de LOTO SAM du 26 Juin 2021

Numéro de base

65 34 10 79 89

Numéro bonus

63



Togocom

**PAYEZ VOTRE PRIME D'ASSURANCE VIE SUNU
OÙ QUE VOUS SOYEZ AVEC TMoney**



***145*4*6*5#**



TOGOCOM CHANGE POUR VOUS



togocom.tg

